

Correspondance,
services administratifs
et siège social

9 rue Marx Dormoy
BP 133
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX
Tél. : 03 23 96 13 01
www.cc-retz-en-valois.fr

A l'attention des Maires et les Secrétaires de
mairie de la CCRV

Pôle Aménagement du Territoire

Dossier suivi par : Loïc FRANCOIS

03 23 96 99 91

l.francois@retzenvalois.fr

Villers-Cotterêts, le 29 novembre 2021

Nos références : LF/EJ 2021-50

Objet : Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme – Lien de saisine des particuliers par voie électronique

Mesdames et Messieurs les Maires et les Secrétaires de Mairie, *Cher Gilles,*

Par délibération en date du 28 mai 2021, le conseil communautaire de la CCRV a décidé de modifier l'organisation et le fonctionnement du service instructeur afin de permettre la saisine et l'instruction des autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée.

Par le présent courrier, nous vous informons que la plateforme NETSVE est officiellement ouverte et accessible sur le site internet de la CCRV dans l'onglet Vie pratique/Urbanisme/Autorisations d'urbanisme au lien suivant :

www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/urbanisme/autorisations-durbanisme-droits-sols/

Nous vous invitons à reprendre le lien ci-dessus sur le site internet de votre commune pour une parfaite information des usagers.

Plusieurs communications auprès du grand public vont prochainement être faites pour informer de la mise en place de ce nouvel outil.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Maires les Maires et les Secrétaires de Mairie, en l'expression de nos plus cordiales salutations.

J. de Montesquiou

Le Président

Alexandre de MONTESQUIOU



Le Vice-président en charge de
l'Aménagement du territoire et des
partenariats supra-communautaires

Jean-Pascal BERSON